

## LA DIVULGATION DES ACTIVITÉS ALLANT À L'ENCONTRE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

## Question n° 3460—M. Cossitt:

Au sujet de la réponse à la question n° 1487, dans laquelle on demandait si, au cours des trois dernières années, quelqu'un avait été chargé de surveiller, de se livrer à l'écoute électronique au téléphone ou à l'aide d'appareils destinés à écouter les conversations dans les automobiles d'un député de la Chambre des communes et où l'on dit notamment qu'une «réponse négative aiderait ou rassurerait ceux qui se livrent actuellement à des activités qui vont à l'encontre de la sécurité nationale», le gouvernement adoptera-t-il une politique de divulgation des noms des députés, s'il en est, qui se sont livrés à des activités allant à l'encontre de la sécurité nationale et de ceux qui ne l'ont pas fait?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Non, il n'est pas dans l'intérêt national que le gouvernement rende publics les noms de personnes qui se livrent ou non à des activités allant à l'encontre de la sécurité nationale.

## LES CONTRATS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

## Question n° 3693—M. McKinnon:

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il passé un marché de \$678,000 avec Remtec Inc. pour l'achat d'une semi-remorque et, le cas échéant, a) à quoi servira-t-elle, b) le coût comprend-il l'équipement qui sera peut-être installé sur la semi-remorque?

2. Le ministère a-t-il loué pour \$12,888 d'automobiles de Rent-A-Wreck, aux termes du marché no HAL81-5686/1 et, le cas échéant, pourquoi?

3. Le ministère a-t-il accordé à Air, Earth and Oceans Limited un marché de \$88,832 pour effectuer une étude sur la détectabilité des pistes dans la neige, aux termes du contrat n° 10SD 97701-1-68218 (1SD81-00103) et, le cas échéant, pourquoi?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Le ministère des Approvisionnements et Services a attribué un contrat d'une valeur de \$678,000, pour le compte du ministère de la Défense nationale, à Remtec Inc., pour l'achat de douze semi-remorques devant servir au transport en vrac.

a) Ces remorques avec réservoir en aluminium de 18,000 litres sont destinées à transporter du carburant;

b) Oui, le coût comprend le matériel habituellement associé à ce type de véhicule.

2. Le ministère des Approvisionnements et Services a attribué un contrat d'une valeur de \$12,888, pour le compte du ministère de la Défense nationale, à Rent-A-Wreck, pour la fourniture d'un maximum de trois voitures au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1981 au 30 septembre 1982. Ce contrat a pour but de rencontrer les exigences de la Section des Transports de la BFC Halifax.

3. Le ministère des Approvisionnements et Services a attribué un contrat, pour le compte du ministère de la Défense nationale, à Air, Earth & Oceans Ltd. qui avait présenté une proposition spontanée innovatrice dans le domaine de la recherche qui correspondait bien aux besoins du ministère de la Défense nationale. Les travaux consistent à déterminer les conditions qui peuvent être détectées, en ce qui concerne les pistes laissées dans la neige par des véhicules ou d'autres moyens, à l'aide de thermo-détecteurs terrestres infrarouge, avec le soutien d'avions-robots et de dispositifs terrestres de reconnaissance photographique et d'autres systèmes de détection. De plus, ce projet peut être appliqué aux missions de recherche et de sauvetage.

## Le logement

## LES RETENUES D'IMPÔT À LA SOURCE

## Question n° 3698—M. Deans:

Le gouvernement a-t-il ordonné à des employeurs de déduire plus d'impôts que les niveaux fixés par la loi de l'impôt sur le revenu et, le cas échéant, en vertu de quel pouvoir?

**M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Non. L'article 153 de la loi de l'impôt sur le revenu stipule que les sommes qui doivent être retenues comme paiements d'impôt doivent être fixées par voie de règlement. Ce règlement est modifié chaque année après l'entrée en vigueur du budget. Le règlement qui prévaut actuellement exige la retenue de sommes supérieures à celles prévues dans les tables récemment publiées comme lignes directrices à l'intention des employeurs.

Les tables de retenues d'impôt sont normalement publiées dès que possible en décembre afin de donner aux employeurs le temps d'apporter les changements nécessaires à leurs systèmes. Les changements prévus et annoncés par les différents ministres des Finances ont toujours été intégrés aux tables pertinentes. On a, une fois de plus, respecté cet usage lors de la préparation des tables pour l'année d'imposition 1982.

Il importe de souligner que les retenues d'impôt représentent uniquement un paiement à valoir sur une dette fiscale future et que les tables visent à établir approximativement la dette fiscale annuelle du contribuable afin qu'il ne soit pas confronté, à la fin de l'année, à un solde en souffrance. L'impôt exigible et les cotisations réelles seront établis en respectant scrupuleusement les dispositions de toute législation adoptée par le Parlement.

[Traduction]

**M. Smith:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION  
LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE  
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

## MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 février 1982, de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, en me lançant dans ce débat sur le projet de loi C-89, je tiens à signaler que le gouvernement a imposé la clôture. J'ai remarqué que le ministre chargé du logement a deux sortes de préoccupations. Premièrement, il n'apprécie pas que les députés critiquent sa politique du logement. Deuxièmement, il a réagi assez violemment lorsque les députés ont cité des chiffres sur les